



Fédération des *Kinésologues* du Québec

Campus de l'Université de Montréal, Département de Kinésiologie
C. P. 6128, Succ. Centre-Ville, Montréal, Qc H3C 3J7
[Téléphone: (514) 343-2471] [Télécopieur: (514) 343-2181]
[Web: www.kinesiologue.com] [Courriel: info@kinesiologue.com]

Objet : Ajout de la kinésiologie aux services de santé de votre plan d'assurances actuel

Madame, Monsieur,

Cette lettre a pour but de vous informer que l'un(e) de vos employé(e)s consulte actuellement un kinésologue. Le kinésologue est le professionnel de l'activité physique qui a pour but de prévenir ou d'améliorer un problème de santé. Or, la police d'assurances qui lui est offerte par votre compagnie ne lui donne pas accès à un remboursement pour les services offerts par le kinésologue.

Lorsque l'efficacité au travail ou de la vie quotidienne est compromise par une douleur, une blessure ou une maladie chronique, il est important d'être soigné par un professionnel de la santé. Plusieurs grandes compagnies d'assurances ont déjà ajouté les services d'un kinésologue à leur plan d'assurances. Nous vous encourageons à faire de même.

Le kinésologue est un professionnel de la santé, qui travaille en collaboration avec les médecins et autres professionnels de la santé. Membre accrédité de la Fédération des kinésologues du Québec (F.K.Q.), il doit se conformer aux standards les plus élevés imposés par la F.K.Q., dont un examen d'accréditation et un code de déontologie. En plus de développer des programmes d'activités physiques spécifiques et personnalisés aux conditions de ses clients, le kinésologue est en mesure de les suivre sur une base régulière, leur assurant la pérennité de leur démarche.

De nombreuses études démontrent que la pratique régulière d'une activité physique apporte des bénéfices multiples tout au long de la vie. Ces bénéfices contribuent à diminuer le taux d'absentéisme au travail et à avoir une meilleure santé globale pour les employés.

L'industrie de l'assurance est très compétitive. Elle pousse les fournisseurs d'assurances à se conformer aux besoins de leur clientèle. Assurez-vous que votre police satisfait tous les besoins de vos employés. Pour cela, ajoutez la kinésiologie à votre police actuelle. Il vous suffit de demander à l'administrateur des ressources humaines de contacter la compagnie d'assurance et d'en faire la demande.

Pour de plus amples informations sur la profession de la kinésiologie ou pour l'ajout de ce service à votre plan d'assurances, veuillez contacter le bureau provincial au 514-343-2471 et demander à parler à John Caoussias, vice-président et directeur du comité d'assurance de la F.K.Q. D'autres informations sont également disponibles sur le site Internet de la F.K.Q. au www.kinesiologue.com.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la profession de la kinésiologie. Je vous pris de recevoir Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

John Caoussias BSc. Kin
Vice Président
Directeur du comité d'assurances
Fédération des kinésologues du Québec